

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

**Décision n° 16684 du 5 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest**

NOR : INTJ1709396S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 63826 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630319S),

Décide:

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2017:

Allais Pierre-Antoine	NIGEND : 306 004	NLS : 8 104 418
Guigui Alexandre	NIGEND : 204 889	NLS : 8 058 939
Lelarge Fabrice	NIGEND : 316 250	NLS : 8 110 606
Foube Julien	NIGEND : 303 180	NLS : 8 102 242
Chitre Jonathan	NIGEND : 311 182	NLS : 8 092 200

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 avril 2017.

*Le général de division,
commandant la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*
A. PIDOUX